

51. Je dois faire observer de plus que les colonies elles-mêmes jouissant d'un gouvernement autonome perdraient tous les avantages qu'elles retirent maintenant de leur participation aux traités allemand et belge. En effet, si ces traités étaient abrogés, et par suite des circonstances qui ont accompagné l'adoption des résolutions de la Conférence coloniale, et des tarifs élevés qui existent dans plusieurs des colonies, les deux pays refuseraient sans doute d'admettre les colonies anglaises dans tout nouveau traité que l'on négocierait. Et vu le montant limité de leur commerce, il leur serait difficile, dans leur isolement, d'obtenir des conditions avantageuses, à moins de faire des concessions très onéreuses. Un item considérable dans les exportations du Royaume-Uni en Belgique et en Allemagne, est celui des lainages, qui représente à peu près une somme de £8,000,000 ; ces lainages, viennent sans doute des colonies, pour la plus grande partie. D'autres articles exportés des colonies trouvent aussi un marché en Belgique et en Allemagne.

52. Comme dans les circonstances actuelles un tarif différentiel qui lierait ce pays, ne saurait être considéré au point de vue pratique, et comme les clauses des traités n'empêcheraient pas, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, les colonies elles-mêmes de conclure entre elles des arrangements protecteurs mutuels, le gouvernement de Sa Majesté ne croit pas prudent de dénoncer ces traités au moment actuel, surtout, quand cela pourrait toujours être fait, en donnant douze mois d'avis, si la chose avait lieu d'être faite plus tard.

53. Pour finir, il me reste à dire que la discussion, lors de la Conférence a été de la plus grande utilité au gouvernement de Sa Majesté ; elle s'est maintenue à un niveau élevé ; les discours ont été éminemment pratiques et j'ai observé, avec beaucoup de plaisir, l'unanimité qui a régné sur l'importance qu'il y avait en principe, non seulement de conserver mais de raffermir les liens de sentiment, de sympathie et d'avantages mutuels, qui doivent unir l'Empire. C'est là un des sujets principaux qui a motivé la Conférence et le gouvernement de Sa Majesté reste convaincu qu'il aura contribué dans une grande mesure à établir et à maintenir les rapports de bonne entente et de sympathie, sans lesquels l'union impériale, que nous estimons si hautement, pourrait difficilement se perpétuer.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

RIPON.

N° 2.

LE MARQUIS DE RIPON AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA, AUX GOUVERNEURS DES COLONIES DE L'AUSSTRALASIE (EXCEPTÉ L'AUSSTRALIE DE L'OUEST) ET AU GOUVERNEUR DU CAP.

DOWNING STREET, 28 juin 1895.

MY LORD,—

MONSIEUR,—Dans ma dépêche de la même date,* je vous ai communiqué l'expression des vues du gouvernement de Sa Majesté, sur les résolutions adoptées par la Conférence coloniale, à Ottawa, au sujet des relations commerciales de l'Empire.

* N° 1.